

Guéret, le 17 juin 2020

La reprise des examens du permis de conduire

La Préfète tient à indiquer que, contrairement à l'information qui a pu être relayée récemment, aucune difficulté liée à l'examen du permis de conduire n'est à déplorer dans le département de la Creuse. Le début du mois de juin 2020 s'inscrit dans la continuité normale de l'activité des inspectrices et des auto-écoles.

La Creuse figure parmi les rares départements qui ont programmé très rapidement et à partir du 2 juin 2020, des examens pratiques de permis de conduire, en mettant en place un dispositif strict de respect du protocole sanitaire.

La situation de la Creuse ne reflète en aucun cas la tendance qui aurait pu être observée dans certains départements où des tensions auraient pu être constatées.

Il faut rappeler que, l'obtention du permis de conduire est un des éléments déterminants dans la relance de l'activité économique, en ce qu'il permet aux jeunes travailleurs de se déplacer. La Creuse s'y emploie d'autant plus activement que, sur son large territoire, l'automobile reste parfois un incontournable pour se rendre d'un point à un autre.



Contact Presse : Maimouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr